



**HAL**  
open science

## **Pertinence et actualité du concept d'institutions totales : à propos des prisons.**

Corinne Rostaing

### **► To cite this version:**

Corinne Rostaing. Pertinence et actualité du concept d'institutions totales : à propos des prisons..  
Erving Goffman et les institutions totales., L'Harmattan, pp.137-153, 2001. halshs-00976892

**HAL Id: halshs-00976892**

**<https://shs.hal.science/halshs-00976892>**

Submitted on 7 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## CORINNE ROSTAING

### POUR CITER LE DOCUMENT :

Corinne Rostaing, « Pertinence et actualité du concept d'institutions totales : à propos des prisons », in Amourous C. et Blanc A., Erving Goffman et les institutions totales, L'Harmattan, 2001, pp. 137-153

### PERTINENCE ET ACTUALITÉ DU CONCEPT D'INSTITUTION TOTALE : À PROPOS DES PRISONS

Mon intervention portera sur une application du concept d'institution totale à partir de l'exemple des prisons de femmes. Je commencerai par reconnaître ma dette envers Erving Goffman et particulièrement envers *Asiles*<sup>1</sup>. Dès ma première enquête sur un petit quartier de femmes détenues avec leurs enfants, j'ai essayé de décrire la vie de ce quartier et les marges de manœuvre des détenues à travers l'étude des adaptations secondaires, comme Goffman a su le faire dans sa recherche sur l'hôpital Sainte-Elisabeth. Dans une autre enquête portant sur l'analyse des relations entre détenues et personnels au sein de trois prisons de femmes<sup>2</sup>, je me suis largement inspirée de ce concept, en particulier de la dimension

---

<sup>1</sup> Goffman E., *Asiles*. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux, Les éditions de Minuit, 1968.

<sup>2</sup> Rostaing C., *La relation carcérale*, PUF, coll. Le lien social, 1997.



contraignante des institutions totales et de leur caractère enveloppant<sup>3</sup>.

Parler d'institution totale à propos de la prison semble relever de l'évidence. La prison correspond bien à ce « lieu de résidence et de travail, où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. »<sup>4</sup> Les détenus vivent, travaillent, suivent des activités dans le même espace fermé, durant des mois ou des années. C'est surtout le caractère plus contraignant de la prison par rapport à d'autres institutions qui est retenu, l'incarcération étant imposée aux détenus et généralement mal vécue.

Erving Goffman, lui-même, effectue des références fréquentes à la prison. Parmi les cinq types d'institutions totales qu'il propose, la prison est classée dans le troisième groupe de ces institutions en même temps que les camps de prisonniers et les camps de concentration : « Un troisième type d'institutions totalitaires est destiné à protéger la communauté contre des menaces qualifiées d'intentionnelles, sans que l'intérêt des personnes séquestrées soit le premier but visé. »<sup>5</sup> L'ouvrage fourmille d'exemples sur la vie carcérale, en particulier dans la première et troisième partie, empruntés à divers ouvrages dont quelques classiques de la sociologie carcérale<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> Goffman E., *Asiles*, p. 45-46 : « Mais parmi les différentes institutions de nos sociétés occidentales, certaines poussent cette tendance à un degré incomparablement plus contraignant que les autres. »

<sup>4</sup> Goffman E., *Asiles*, p. 41.

<sup>5</sup> Goffman E., *Asiles*, p. 46.

<sup>6</sup> Goffman s'appuie surtout, pour illustrer ses exemples sur la prison, sur les ouvrages suivants (classés par ordre de fréquences des citations) : celui de Dendrickson et Thomas, *The truth about Dartmoor*, Londres, Gallancz, 1954 ; de Cantine et Rainer, *Prison etiquette*, New York, Retort Press, 1950 ; de Hassler, *Diary of a self-made convict*, Chicago, Regnery, 1954 ; de Sykes, *The society of captives*, Princeton

Mais des études récentes considèrent que l'ouverture relative de la prison l'a transformée au point qu'elle ne ressemble plus guère à l'institution totale<sup>7</sup> et leurs auteurs se demandent si la prison est encore une institution totale du fait de son évolution. La question mérite d'être posée autrement. Car c'est oublier que l'institution totale est un concept opératoire comme nous l'explique Erving Goffman qui propose un profil général des institutions totales selon une « méthode idéal-typique en dégagant les traits communs, avec l'espoir de mettre plus tard en lumière les différences spécifiques »<sup>8</sup>. Goffman insiste dans la même page sur le fait suivant : « Aucun des traits que je vais décrire ne s'applique aux seules institutions totalitaires et aucun ne se trouve partagé au même titre par chacune. »

Il me semble plus approprié de s'interroger sur les traits de ce concept qui sont particulièrement adaptés à l'étude de la prison aujourd'hui. Nous avons eu l'occasion, lors des interventions précédentes, de nous rendre compte des nombreuses questions abordées dans ce livre et de la pluralité des lectures possibles, une preuve de la richesse de cet ouvrage. Etant donné les multiples dimensions proposées par Goffman et le temps imparti, j'ai choisi de vous présenter trois traits qui ont été privilégiés dans mes recherches sur les prisons de femmes. Lors de ces enquêtes, je me suis beaucoup

University Press, 1958 ; de Clemmer, *The prison Community*, Boston, Christopher Publishing House, 1940, et sur différents articles dont celui de Hayner et Ash, « The prisoner community as a social group », *American Sociological review*, IV, 1959, p. 362-369...

<sup>7</sup> Cf. Lemire G., *Anatomie de la prison* (Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1990) parle de l'affaiblissement de la coupure entre l'intérieur et l'extérieur ; Antoinette Chauvenet, Georges Benguigui et Françoise Orlic considèrent, dans leur recherche sur *Le monde des surveillants de prison* (PUF, 1994, p. 11-12) que « La prison ne ressemble plus beaucoup à cet univers totalitaire que décrivaient les pionniers de la sociologie, comme D. Clemmer, E. Goffman, G. Sykes, etc., totalement replié sur lui-même... ».

<sup>8</sup> Goffman E., *Asiles*, p. 47.



inspirée du cadre contraignant de l'institution totale, j'ai été sensible à l'analyse fine de la dégradation de l'image de soi et j'ai cherché à en savoir davantage sur les relations entre reclus et personnels.

### Le cadre contraignant

La contrainte est un trait caractéristique de la prison et se matérialise par les barrières qu'elle oppose aux échanges avec l'extérieur. Ces barrières marquent la frontière entre la liberté et l'enfermement, entre la vie recluse et la vie normale. L'accès limité aux établissements et aux détenus est justifié au nom de la sécurité qui est le principe organisateur de la prison. La dimension sécuritaire est ici poussée à l'extrême. La sécurité externe ne cesse d'être renforcée par l'ajout de grilles ou la construction de filins anti-hélicoptères. La sécurité interne est en partie assurée par le quadrillage de l'espace (portes, barreaux, grilles) et par le contrôle incessant des détenus. Comme l'écrit Goffman, « la hantise de la sécurité qui sévit dans les prisons et les actions que le personnel commet en son nom témoignent de ces dangers »<sup>9</sup>.

Au nom de la sécurité, les toilettes et les douches sont sans porte, des œilletons permettent au personnel de contrôler la présence des détenus, leur état, leur comportement. Les cellules sont régulièrement soumises à la fouille. Le personnel contrôle chaque jour l'état des barreaux. La nécessité de savoir à tout moment où se trouve le détenu limite son droit à se déplacer et son champ d'action. Dès lors qu'il est en contact avec l'extérieur, le détenu doit se soumettre aux fouilles. Pour montrer combien cette tâche doit être effectuée avec minutie, je ferai la lecture d'une notice d'information remise aux nouvelles surveillantes qui détaille en deux

<sup>9</sup> Cf Goffman E., *Asiles*, p. 132.

pages comment effectuer les fouilles des personnes. En voici un extrait :

« L'agent, après avoir fait éloigner la détenue de ses effets procède à sa fouille corporelle selon l'ordre suivant. Il examine les cheveux de l'intéressée, ses oreilles et éventuellement l'appareil auditif, puis sa bouche en la faisant tousser mais également en lui demandant de lever la langue et d'enlever si nécessaire, la prothèse dentaire. Il effectue ensuite le contrôle des aisselles en faisant lever et baisser les bras avant d'inspecter les mains en lui demandant d'écartier les doigts. L'entrejambe d'un individu pouvant permettre de dissimuler divers objets, il importe que l'agent lui fasse écartier les jambes pour procéder au contrôle... »

La prison met en place une organisation rigoureuse, en vue de surveiller les détenus 24 heures sur 24 et de gérer l'ensemble de leurs besoins, leur sommeil, leur travail et leurs activités. Leurs droits et leurs devoirs sont précisés dans un règlement intérieur qui détaille tous les aspects de leur existence (alimentation, tenue, déplacements, courrier, exercice physique...). L'analyse des règlements intérieurs montre l'importance accordée à l'obéissance due au personnel (respect de la discipline, respect des personnes, calme, obéissance aux ordres...) et à l'impératif de propreté (tenue des cellules, respect du matériel mais aussi propreté sur soi, habillement décent...). La profusion de règles (règlement intérieur, Code de Procédure Pénale, notes administratives, circulaires, consignes) ne signifie pas l'absence d'arbitraire. Les règles étant souvent floues, voire contradictoires, on constate en pratique qu'une latitude est laissée au personnel. Car les libertés qui nous paraissent « normales » représentent en prison une faveur. Une menace permanente de sanction pèse sur le détenu, afin de s'assurer qu'il respecte les règles du jeu. En cas d'infraction, une forme de



sanction sera le retrait de ces dits privilèges, voire la mise en cellule de punition.

Toutefois ce fonctionnement de la prison basé comme pour d'autres institutions totales sur le règlement, les faveurs et les sanctions, n'est-il pas remis en cause par la reconnaissance de droits aux détenus et l'ouverture relative de la prison ? L'octroi de droits ne modifie pas fondamentalement le fonctionnement interne de la prison qui vit toujours sur le principe de la faveur et de la sanction. La reconnaissance de certains droits aux détenus permet de rééquilibrer quelque peu les relations entre reclus et personnels. Mais l'octroi de nouveaux droits ne signifie pas leur connaissance par tous les interactants ni leur respect. Il faudrait que les détenus soient davantage informés et qu'ils disposent de moyens pour les faire appliquer. Et ce d'autant plus que l'administration décide elle-même, sans contrôle extérieur, des sanctions comme le montre l'exemple du prétoire (tribunal interne à la prison).

Ce qui a surtout changé, c'est l'ouverture relative de la prison. L'administration pénitentiaire autorise à présent l'entrée de chercheurs ou de journalistes mais elle garde le pouvoir d'ouvrir et de fermer ses portes<sup>10</sup>. Elle a ouvert ses portes plus largement à des personnes qui ne font pas partie du personnel pénitentiaire comme le personnel médical, des enseignants et formateurs, des assistantes sociales, des psychologues... De plus, la coupure entre la vie normale et la vie recluse semble s'être atténuée depuis les réformes de 1975 et 1983. Le développement de la « cantine » (achat de journaux, de produits de beauté, de produits frais...) tout comme le

<sup>10</sup> J'avais toujours besoin d'une autorisation pour entrer dans les prisons étudiées. Cette autorisation, écrite au début, ce qui imposait de fait un délai pour la réponse, elle-même écrite, s'est peu à peu transformée en autorisation accordée par téléphone. Mais, pour des raisons de sécurité, l'accès à un établissement durant un mouvement de contestation des détenues a été suspendu.

port des vêtements personnels indiquent l'affaiblissement des différences avec l'extérieur. La vie des détenus semble moins coupée de l'extérieur. Les détenus peuvent recevoir des journaux, ils peuvent écouter la radio et, depuis 1985, louer ou acquérir un poste de télévision en cellule.

En dépit de ces changements, il n'en demeure pas moins que toutes les relations avec l'extérieur sont contrôlées par l'institution, au nom de la sécurité. Les objets que le détenu peut garder auprès de lui sont soigneusement vérifiés et certains lui sont retirés. Les visites font l'objet de contrôle précis : il faut un permis de visites, délivré par l'Administration ; les visites ont lieu à jours fixes ; leur nombre est limité selon le statut du détenu : trois fois par semaine pour un prévenu et une fois par semaine pour les condamnés ; leur temps est limité et surtout, elles restent étroitement surveillées. Les lettres, reçues et envoyées, sont toujours contrôlées. La censure effective du courrier rappelle en permanence le pouvoir de l'institution et provoque l'autocensure de nombreux détenus. L'usage du téléphone, si commun à l'extérieur, n'est autorisé que dans les établissements pour peine pour les condamnés qui sont autorisés à passer un coup de fil mensuel, à condition de disposer des moyens nécessaires pour le payer et d'accepter que la conversation soit écoutée par un surveillant.

Il y a eu de ce fait quelques confusions entre clôture de la prison et institution totale. La prison demeure, malgré cette relative ouverture, une institution totale dans la mesure où son fonctionnement correspond à certaines caractéristiques énumérées (lieu de vie pour un grand nombre d'individus, barrières, univers enveloppant, règlement précis...). D'autres institutions (hôpital, pensionnat, maison de retraite...) sont des institutions totales sans être fermées. Même si des efforts ont été accomplis dans le domaine de la normalisation du confort et de l'accès aux biens de consommation, le statut de détenu signifie encore la limitation de l'autonomie, l'absence de



contrôle sur sa vie ou la déresponsabilisation permanente. Ce qui se traduit par la dégradation de l'image de soi.

### La dégradation de l'image de soi

L'analyse des techniques de mortification est pour moi la partie la plus marquante d'*Asiles* et celle qui s'applique particulièrement bien à la vie carcérale. Là encore, même si les « cérémonies d'admission » ont changé, elles n'en demeurent pas moins choquantes par rapport aux conventions de la vie civile. Même si la coupe obligatoire ou le port du droguet n'existent plus, il subsiste la douche obligatoire, la fouille corporelle, le tri des objets personnels, la prise d'empreintes, les photos anthropométriques...

L'entrée dans l'institution totale marque la coupure par rapport à la vie précédente, la rupture des habitudes, la perte de son ancien statut social. Elle force l'individu à se défaire de son moi antérieur ce qui le rend vulnérable. Un processus de reclassement institutionnel modifie la perception que l'individu a de lui-même. Les détenus sont généralement appelés par leur nom, et même leur nom de jeune fille pour les détenues quel que soit leur statut ; les formules de politesse (Madame, Monsieur) sont laissées pour la vie civile ; une nouvelle classe d'appartenance est attribuée avec le numéro d'écrou.

L'entrée en prison symbolise l'entrée dans un autre monde. La prison n'est pas un lieu normal de vie. C'est un autre caractère essentiel des institutions totales, celui d'appliquer à l'individu un « traitement collectif conforme à un système d'organisation bureaucratique qui prend en charge tous ses besoins »<sup>11</sup>. La gestion collective s'effectue selon un programme : l'institution totale accapare une part considérable du temps du reclus. Le temps est prévu, réglementé, haché par de nombreuses obligations. J'ai

ainsi constaté que les détenues sont informées in extremis de l'action à entreprendre (changement de cellule, visite) et que les actions doivent se dérouler dans un temps limité (douche, parloir, promenade). L'organisation collective laisse une faible marge pour se préserver un temps à soi.

La gestion collective suppose surtout une vie en collectivité. Il faut subir la présence, le bruit, les odeurs des co-cellulaires, manger la même nourriture, utiliser les douches collectives ou partager des objets ayant appartenu à d'autres personnes. Le détenu, sauf en établissement pour peine, partage sa cellule avec d'autres personnes qu'il n'a pas choisies. L'espace réduit suppose des concessions dans la vie journalière et cet espace partagé, jamais personnel, contraint à la *promiscuité*. Il faut subir la « contamination morale », comme l'appelle Goffman, c'est-à-dire le fait d'établir des relations interpersonnelles imposées, de subir la coexistence avec des personnes d'âge, d'origine, de culture, de milieu différents. La promiscuité entraîne aussi une « contamination physique » puisqu'il est impossible de préserver certains domaines intimes comme le corps, ses actions spontanées, ses pensées<sup>12</sup>. En prison, les actes les plus intimes de la vie s'accomplissent devant les autres, ce qui constitue une atteinte quotidienne à la dignité humaine.

La gestion de masse, l'organisation bureaucratique, les multiples contraintes ont pour résultat une vie artificielle et une déresponsabilisation constante. Les détenues interviewées mentionnent beaucoup moins leurs conditions de vie matérielles que la réduction sévère du champ d'autonomie et d'initiative personnelle qu'implique ce régime autoritaire. Les détenus ne disposent pas de leur argent. De multiples domaines de décisions qui relèvent normalement de la volonté de chacun, requièrent ici le consentement des autorités. Les détenues se sentent dépossédées malgré elles de leur propre vie. Elles parlent

<sup>11</sup> Goffman E., *Asiles*, p. 48.

<sup>12</sup> Goffman E., *Asiles*, p. 66.



même d'infantilisation du fait des marques de surprotection dont elles font l'objet.

L'individu perd la liberté, l'autonomie, la prise d'initiative, le contrôle sur sa vie... A cela, s'ajoutent l'assujettissement aux gardiens, les situations humiliantes, la perte de crédibilité, les signes de déférence obligatoires à l'égard du personnel, la crainte des sanctions... Sans oublier la vie artificielle entre personnes de même sexe. La privation de liberté s'accompagne de la privation (officielle) de relations hétérosexuelles ce qui fait douter l'homme de sa virilité et la femme de sa féminité. Ces atteintes à son identité ont la particularité d'amener à un effritement de l'image positive que la personne pouvait avoir d'elle-même. Les détenues ont, à plusieurs reprises, mentionné la transformation de leur propre image (« Je me croyais loyale », « Avant, je me sentais digne, plus maintenant », « Il a fallu la prison pour comprendre qui j'étais », « Personne n'avait mis en doute ce que je disais avant d'arriver ici... Ici, les surveillantes vérifient toujours. C'est un principe de base. Ici, nous avons tort et il faut vérifier le moindre de nos dires. A la fin, c'est moi qui doute de ce que je dis ! »...) et la modification des comportements de leur entourage (demande de divorce par le mari, incompréhension et rupture avec les parents, aucune visite des amis...). Que ces atteintes fassent partie d'un programme de dépersonnalisation volontaire ou qu'elles soient la conséquence d'une gestion de masse des détenus, leurs effets sur la personne constituent le plus souvent des marques indélébiles.

Ces vingt-cinq dernières années, certains aspects dégradants de la vie des détenus comme la coupe de cheveux à ras, les restrictions alimentaires, l'interdiction de fumer, l'obligation du port du costume pénal... ont été supprimés. Dans quelle mesure cette évolution ne permet-elle pas d'envisager une meilleure préservation de l'identité des reclus ? Le fait de porter les vêtements de son choix ou de s'acheter des produits de beauté permet

aux femmes incarcérées de récupérer un peu de leur dignité, même si leur identité est profondément blessée par l'incarcération. Le recours à des adaptations secondaires (fabrication de bijoux avec des objets de récupération, entrée de parfum lors de parloirs, obtention de douche médicale...) permet aussi d'améliorer le quotidien et de montrer les limites du contrôle de l'institution.

La recherche menée au sein de trois prisons de femmes démontre les possibilités de valorisation de soi au sein de l'institution totale. Les détenues souhaitent être considérées autrement que comme un numéro d'écrou, elles sont loin d'être passives, même si leur combat porte sur de menus détails, vus de l'extérieur. Le maintien de l'identité personnelle, toujours menacée en prison, ou la négociation d'une autre identité, exigent de mobiliser des ressources particulières, en vue de permettre à ces femmes de se redéfinir en fonction de la situation présente, fort contraignante. J'ai constaté que les détenues ne parvenaient pas toutes à s'affranchir du cadre de l'institution totale. Pour certaines détenues, les contraintes de la situation sont trop fortes. Elles ne parviennent pas à dépasser les murs de la prison et elles cherchent par exemple à faire reconnaître leur statut d'être humain, à se faire appeler Madame, à faire respecter des formules de politesse à leur égard, et ce, par un comportement fréquemment agressif. Les identités revendiquées seront dites « incarcérées ».

Pour d'autres détenues, le passé social constitue une référence positive. Elles parviennent à négocier un statut plus valorisant que celui de détenue, sans faire référence à la situation carcérale. Ces identités seront dites « décarcérées » puisque les valeurs de référence de ces femmes se situent en dehors de la prison. Elles vont chercher à être une femme comme les autres, qui ne se laisse pas aller, qui se bat pour ne pas prendre des médicaments, qui souhaite garder une image positive



d'elles-mêmes. Elles vont rappeler dans leurs échanges leur rôle d'épouse, de mère ou valoriser un statut de femme active. Elles refusent le caractère enveloppant de l'institution, l'attitude protectrice du personnel et le repli sur soi. Elles s'organisent pour protéger leur autonomie et pour maintenir des relations avec leur famille ou des amis. L'identité féminine constitue dans ce cas une ressource essentielle. C'est au travers de l'analyse des échanges avec les autres qu'il est pertinent de dégager les moyens mis en œuvre par chacun pour s'adapter à cette situation sociale extrême, et pour rétablir une image plus positive de soi<sup>13</sup>. Ce qui nous conduit à l'analyse des relations au sein de l'institution totale.

#### L'univers du personnel et leurs relations avec les détenus

Ce qui intéresse Erving Goffman dans *Asiles*, c'est l'univers du reclus<sup>14</sup>. L'analyse du personnel est très courte : une vingtaine de pages sur l'ensemble de l'ouvrage (des pages 121 à 141). Goffman ne détaille pas le contenu des tâches du personnel ou leurs représentations du travail. Ce qui ne nous aide pas beaucoup à comprendre le point de vue du personnel sur l'institution.

Goffman considère que le travail du personnel des institutions totales consiste en un « maniement du matériel humain ». En prison, le surveillant compte les détenus, il vérifie leur présence, il veille à éviter les suicides ou les évasions, au nom de la responsabilité de l'institution, et il préfère travailler avec des détenus

<sup>13</sup> Strauss A., 1992, *Miroirs et masques*, p. 47 : « Qui étudie l'identité doit nécessairement examiner à fond l'interaction. C'est en effet au cours du face à face interactionnel, et grâce à lui, que l'on évalue le mieux et soi-même et les autres. »

<sup>14</sup> Goffman E., *Asiles*, p. 41 : « Le centre de cette étude est l'univers du reclus (inmate), et non celui du personnel d'encadrement... ».

coopératifs afin d'éviter de perdre du temps. Erving Goffman montre bien que si les rapports entre reclus et personnel sont réduits, ils restent inévitables. Le personnel pénitentiaire a besoin d'établir une relation avec les détenus. Discuter avec le détenu lui permet d'obtenir des informations, de se renseigner sur ses projets, de percevoir un état dépressif..., des éléments utiles pour la sécurité.

Mais la communication est souvent difficile du fait de l'ignorance réciproque des deux groupes, et des attitudes négatives qu'ils projettent les uns sur les autres. Lors des entretiens, les surveillantes et les détenues font sans cesse référence à une « barrière » qui limite la compréhension entre leurs deux mondes. Mais cette communication est compliquée parce que l'institution n'offre que des possibilités réduites d'interactions. Elle définit des statuts, impose des règles de conduite, prévoit des sanctions pour les détenues comme pour les surveillantes en cas de leur non-respect. Il s'agit généralement d'une relation « forcée » liée au travail du surveillant et à la dépendance des détenus. Les échanges sont rarement spontanés. Les interactions s'effectuent le plus souvent en public, sous le regard d'autres personnes. Il est difficile de s'isoler sans être suspecté. Ces échanges doivent respecter des règles de courtoisie imposée. Il existe une altérité fondamentale entre les modalités des relations sociales en prison et celles de la vie civile. Erving Goffman a remarqué l'importance des signes de déférence, déférence qui « se trouve placée sur un plan institutionnel et s'accompagne d'exigences spécifiques et de punitions spécifiques en cas d'infractions »<sup>15</sup>. Ces mesures visent à favoriser une relation respectueuse entre détenus et personnel et à instaurer un minimum de civilité dans leurs rapports mais elles ont pour objectif également de maintenir une distance entre deux groupes

<sup>15</sup> Goffman E., *Asiles*, p. 167.



qui se côtoient au quotidien et qui finissent par bien se connaître, voire par s'apprécier.

Le paradoxe, c'est le fait que ces relations s'avèrent nécessaires, mais qu'elles peuvent être l'occasion de rapprochement qui rend vulnérable le personnel. Goffman insiste sur l'embarras du personnel à considérer les reclus comme des « matériaux humains » quand il analyse les pièges de la compassion : « Il existe toujours un danger permanent que le reclus prenne une apparence humaine. »<sup>16</sup> La notion de distance s'est avérée riche d'enseignement dans le cadre des prisons. J'ai ainsi observé que les jeunes surveillantes maintiennent leurs distances avec les détenues, distance qui, au fil du temps, semble de plus en plus délicate à conserver, en particulier avec les détenues condamnées à de longues peines. D'où l'action de la hiérarchie pour contrôler le maintien de « la bonne distance » entre reclus et personnel<sup>17</sup>.

Car les relations, pourtant utiles pour le fonctionnement de l'institution et l'instauration de la paix sociale, sont niées par les autorités. Elles paraissent même suspectes pour les personnes extérieures à la relation, qu'elles soient détenus, surveillants ou membres de la hiérarchie. Les détenus considèrent le détenu qui discute avec le personnel comme une « balance », c'est-à-dire celui qui fournit des informations contre son camp et les personnels mentionnent les risques d'une trop bonne relation avec les détenus (trafic, compromission...). Erving Goffman estime que « Toutes ces limitations de contacts entretiennent l'image stéréotypée et antagoniste que chaque groupe se forme de l'autre »<sup>18</sup>. Et il conclut à l'existence d'un fossé entre reclus et personnel qu'il

<sup>16</sup> Goffman E., *Asiles*, p. 129.

<sup>17</sup> Goffman E., *Asiles*, p. 49 : « Les échanges entre ces 2 groupes sont des plus restreints. La distance qui les sépare est immense et la plupart du temps imposée par l'institution. »

<sup>18</sup> Goffman E., *Asiles*, p. 51.

analyse comme la conséquence majeure du maniement bureaucratique.

Même si la description d'un fossé est relativement classique dans les ouvrages de sociologie carcérale, qui résument les relations entre détenus et personnel de surveillance à l'antagonisme, l'analyse que j'ai effectuée sur les relations au sein des prisons ne confirme pas son existence. Il semble indéniable que les rapports entre les détenus et les personnels soient asymétriques du fait de leurs intérêts jugés contradictoires. Mais l'existence d'un fossé suppose la constitution de deux groupes, ce qui ne semble pas évident en prison. Du côté des personnels, le sentiment des personnels que chacun travaille de manière différente de son collègue, l'absence d'accord sur les représentations de l'institution et la multiplicité des syndicats pénitentiaires ne favorisent pas l'identification à un groupe. Mais il en est de même du côté des détenus, qui cherchent à se différencier les uns des autres (selon la gravité de leur délit, leur attitude en prison, la durée de la peine...) et du fait du contrôle de l'institution pour éviter la constitution de groupes. Tout est fait pour diviser pour mieux régner. De plus, l'entrée d'autres personnels (médical, socio-éducatif, enseignant, psychologues,...) et de bénévoles modifie la relation duale entre les détenus et les surveillants. Le personnel de surveillance refuse de voir son rôle limité à celui de la sécurité et tend à valoriser sa relation de service au détenu.

Goffman propose, dans *Asiles*, une analyse des relations entre deux groupes, les reclus et le personnel, sans développer l'étude des interactions de face à face. J'ai privilégié l'observation des relations interindividuelles entre détenues et personnels. C'est au cours des interactions avec les détenues que les personnels parviennent à gagner leur autorité en utilisant leur pouvoir de récompense, en rendant des services par exemple. C'est dans leurs rapports de face à face avec les détenues qu'ils se dégagent une marge de manœuvre, prennent de la



distance par rapport au rôle proposé et rendent leur travail plus intéressant en lui ajoutant une dimension sociale plus valorisante. L'analyse des relations entre des détenues et des personnels montre que des formes de relations plus nuancées existent. Si la relation conflictuelle existe, elle n'est pas la seule modalité possible. D'autres relations tendent à « calmer le jeu » et témoignent de l'importance des arrangements autour de la barrière, des différences d'engagement dans les rôles, des conventions... C'est finalement au cours des relations entre détenues et personnels que l'individu se dégage des formes de liberté dans le cadre de cette institution particulièrement contraignante.

Pour conclure, et même si de nombreux traits de l'institution totale n'ont pu être abordés, la prison correspond en grande partie aux caractéristiques proposées par Erving Goffman dans sa définition de l'institution totale, au sens où elle enveloppe et règle minutieusement la vie des reclus. Ce concept opératoire paraît heuristiquement fécond pour les études en prison, à condition de ne pas oublier qu'institution totale ne correspond pas à pouvoir total. Erving Goffman, dans la troisième partie sur la vie clandestine<sup>19</sup>, montre bien que l'emprise de l'institution totale n'est jamais totale et que des adaptations secondaires sont possibles. Les reclus s'organisent une vie sociale et développent des « stratégies » afin de se dégager des marges de manœuvre, même si celles-ci restent marginales.

L'ouvrage d'Erving Goffman, tout comme celui de Michel Foucault, *Surveiller et punir*<sup>20</sup>, permet de prendre ses distances avec les discours officiels. Il est dommage que l'approche historique et très générale de Michel Foucault soit davantage citée, à propos des prisons, que le

---

<sup>19</sup> Goffman E., *Asiles*, p. 263 et suivantes.

<sup>20</sup> Foucault M., *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, 1975.